

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 522

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191212

Direction en charge : Police et Sécurité Civile Municipales

Objet : Animaux dans la ville - Attribution de subventions à diverses associations - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 522

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191212

Direction en charge : Police et Sécurité Civile Municipales

Objet : Animaux dans la ville - Attribution de subventions à diverses associations - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne octroie une aide aux associations intervenant dans les domaines sociaux et éducatifs au titre de leur contribution à l'enrichissement de la vie collective, du fait de leur objet et des projets qu'elles développent et notamment en direction des actions relatives à la place des animaux dans la ville.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Étienne est concernée, comme les autres villes de cette importance, à la question de l'animal en ville.

Pour l'année 2019, au vu des projets associatifs présentés par les structures stéphanoises concernées et de leur intérêt, il est proposé d'allouer à diverses associations la subvention mentionnée, ci-dessous (concernant les chats celle-ci est calculée au prorata du nombre de captures réalisées par les associations).

□ **Contenu :**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Nom des Associations	Objet de la demande	Montant subvention versée en 2018	Montant subvention proposée en 2019
Société Protectrice des Animaux (SPA)	Action Animaux dans la ville	3 000 €	3 000 €
AMIS CHATS	Action Animaux dans la ville	1 220 €	1 800 €
LA COMPAGNIE DES CHATS	Action Animaux dans la ville	1 780 €	1 200 €
TOTAL		6 000 €	6 000 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

La Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 6 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	6 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 6 000 €

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019, chapitre 65, article 6574
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Alexandra CUSTODIO